

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-2-1
Séance du lundi 15 décembre 2025

BUDGET PRIMITIF 2026 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
TENENBAUM Anne donne procuration à VETTER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-5-8-3 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 27 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « POUR QUE CESSE L'OPACITÉ AUTOUR DU PROJET EUROPA VALLEY » et « Stop au tout routier » au rapport déposés le 8 décembre 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET et M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « POUR QUE CESSE L'OPACITÉ AUTOUR DU PROJET EUROPA VALLEY » au rapport déposé par Mme Ludivine QUINTALLET.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

1 abstention : Charles SITZENSTUHL

Rejette à la majorité l'amendement « Stop au tout routier » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Décide :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026 pour la politique du tourisme et de l'Attractivité
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 940 907 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 693 220 €,

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 200 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 196 000 €,
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026 pour la politique de l'Environnement :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 269 966 € et un total d'autorisation d'engagement de 4 500 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 447 809 € et un total d'autorisation de programme de 1 800 000 €
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 14 486 097 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 602 200 €,
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026 pour la politique de l'Energie et du Climat :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 131 600 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 463 000 € et un total d'autorisation de programme de 600 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 200 000 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 4 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

1 voix contre
KOBRYN Florian

3 abstentions
FREMONT Damien, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote